



Rapport annuel

2010

et
perspectives
2011



Sommaire

Le mot du Président	3
Le chiffres clés de 2010	4
Les opérations de sauvetage	5
Les Sauveteurs Embarqués	5
Les Nageurs Sauveteurs	6
La prévention	7
La formation	10
La formation des Sauveteurs en Mer	10
La formation des responsables associatifs bénévoles	11
Le rapport financier	12
La valorisation du bénévolat	17
Nos ressources humaines bénévoles et stagiaires SNSM	18
Notre Histoire et notre projet associatif	20
Les événements et la communication en 2010	22
Nos donateurs et nos partenaires	26
Notre gouvernance et son organisation (CA, CoDir)	30

L'ACTIVITÉ EN 2010





Le mot du Président

Le navire SNSM stable au cap dans une mer toujours formée

Nous l'avons voulu. Nous y avons travaillé dur, avec les bénévoles et salariés de la SNSM, mais aussi nos donateurs et partenaires publics ou privés. Tout en maintenant notre effort de renouvellement de notre flotte, nous avons rééquipé tous les sauveteurs, mis en place une direction de la formation au sauvetage, formalisé les référentiels de qualification, consolidé notre organisation de soutien logistique et technique, développé sauv@mer, notre système interne d'information et de travail collaboratif, mis en place de nouveaux outils comptables pour mieux piloter l'exécution de notre budget, communiqué vers le grand public pour mieux nous faire connaître...

Caréné et équipé pour affronter le futur, le navire SNSM trace aujourd'hui sa route avec détermination dans **des conditions qui restent vigoureuses, toujours plus exigeantes en qualité, transparence et rigueur** :

- En portant secours en 2010 à 7244 personnes, la SNSM reste le premier intervenant de notre chaîne de secours en mer nationale au large, comme sur le littoral ;
- Jeunes et plus anciens, les bénévoles sauveteurs, formateurs ou gestionnaires nous rejoignent toujours plus nombreux et restent très fidèles à notre projet associatif ;
- Dans un environnement économique qui reste encore très incertain, le soutien de tous nos partenaires augmente de 3 % pour les subventions publiques (État, Régions, Départements et Communes), 15 % pour les partenaires privés et près de 17 % pour les donateurs individuels (dons et legs).

Nous avons trois priorités bien identifiées pour 2011 :

- Maintenir notre effort sur la formation au sauvetage des Sauveteurs Embarqués et Nageurs Sauveteurs ;
- Développer notre réponse aux maires pour sécuriser les plages de notre littoral, dans le cadre d'une demande en forte augmentation ;
- Consolider notre volet d'actions dans le domaine de la prévention auprès du grand public dans le cadre de notre démarche collaborative « Mer en Sécurité ».

Merci à vous tous pour votre engagement à nos côtés pour une meilleure sécurité de tous ceux qui pratiquent la mer de la dune jusqu'au large, à titre professionnel ou dans le cadre d'activités de loisirs.

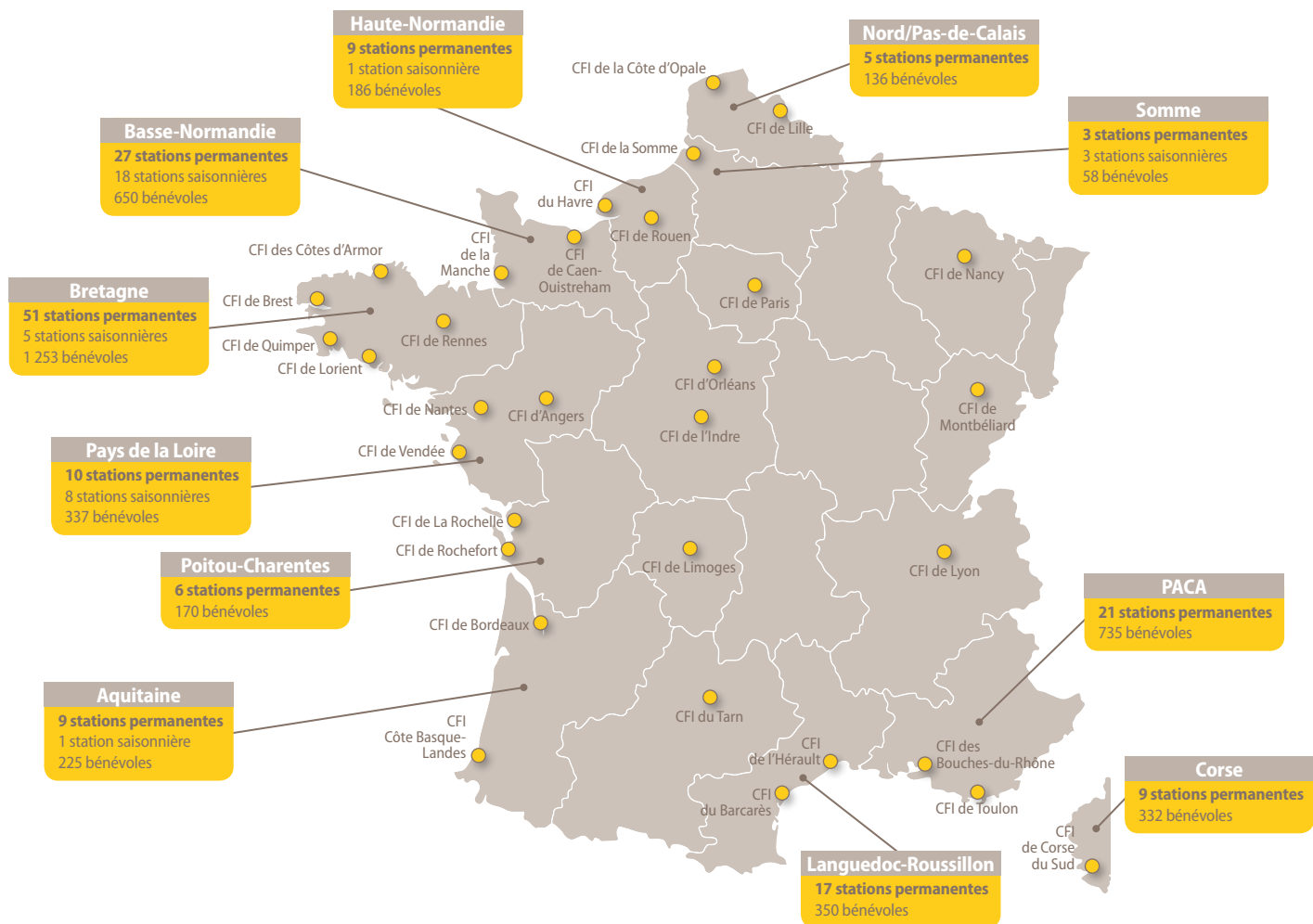
YVES LAGANE

Président de la SNSM



Les chiffres clés de 2010

32 Centres de Formation et d'Intervention 185 stations permanentes, 6 000 bénévoles réguliers



SAUVETEURS EMBARQUÉS	
Stations de sauvetage permanentes disponibles 24h/24h et 365j/an	185
Délai d'appareillage (moyenne de 2010)	16 mn
Interventions de sauvetage	2 816
Personnes secourues	5 400
Heures d'intervention	4 847
Durée moyenne des interventions	1h35

NAGEURS SAUVETEURS	
Centres de Formation et d'Intervention	32
Postes en plage	274
Communes, ou Communautés de Communes, concernées par le dispositif	148
Interventions des Nageurs Sauveteurs dont 312 sur véliplanchistes et kitesurfers et 290 sur des bateaux	1 341
Personnes secourues	1 844
Personnes soignées sur les plages	13 600

Les opérations de sauvetage

Les Sauveteurs Embarqués

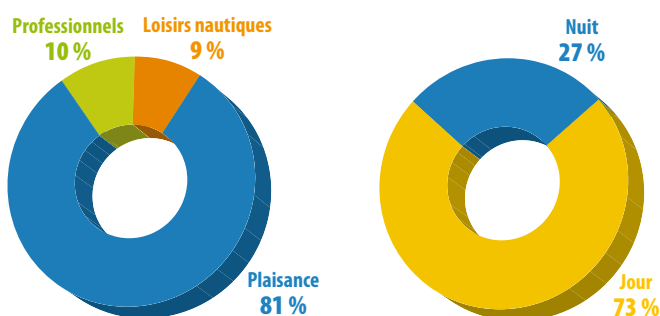
Nos statistiques couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. Nos chiffres ne prennent en compte que les opérations de sauvetage (SAR) et d'assistance maritime (MAS).

Les faits marquants de l'activité des Sauveteurs Embarqués en 2010

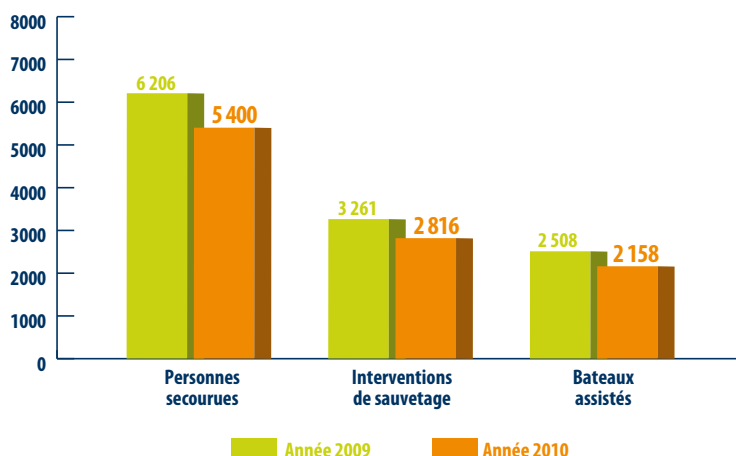
L'activité sauvetage des sauveteurs embarqués a connu une baisse de 13,6 % en 2010 par rapport à l'année précédente, passant de 3162 interventions en 2009 à 2816 en 2010. Une activité moins soutenue a été observée dans tous les départements sauf un : la Corse-du-Sud (+6,8 %).

Ce volume opérationnel moins important peut s'expliquer par des répercussions de la crise économique et des conditions météorologiques peu favorables durant la saison estivale et peut être aussi une meilleure prise en compte des risques par les navigateurs.

Répartition catégorie d'usagers de la mer



Opérations de sauvetage des Sauveteurs Embarqués



→ Les principaux objectifs de développement concernent :

- Amélioration des infrastructures nécessaires à la vie des stations (bureau, salle technique, salle de réunion) ;
- Maintien à niveau des moyens nautiques : renouvellement des V2 par une nouvelle classe, mise en chantier du premier canot tous temps de nouvelle génération ;
- Structuration et amélioration de la formation. Mise en application du « Recueil de Qualification des Sauveteurs Embarqués ».

Les Nageurs Sauveteurs

Opérations de sauvetage à partir du littoral

Dès leur création en 1873, les Hospitaliers Sauveteurs Bretons précisaient dans leur statut qu'ils avaient pour but de « **fonder et d'entretenir des postes de secours et des stations de sauvetage sur les côtes de la Manche et de l'Océan** ».

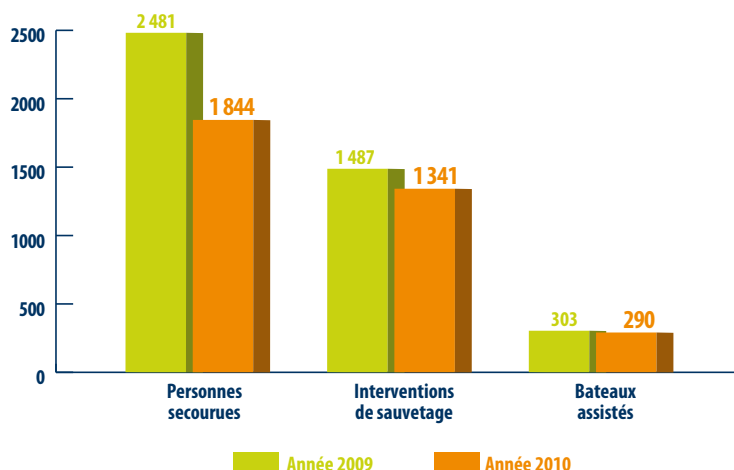
Depuis, avec la création de la SNSM, c'est une véritable structure de formation et d'encadrement qui s'est progressivement développée. Unique en son genre en France, elle est constituée en 2011 de

32 centres de formation et d'intervention implantés en métropole aussi bien dans les départements côtiers que dans ceux de l'intérieur.

Consciente des exigences du sauvetage à partir des plages, la SNSM a voulu, à travers cette structure, donner une formation à ses Nageurs Sauveteurs bien au-delà du seul Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique exigé par la réglementation officielle.

Formation aux premiers secours en équipe de niveau 2, au permis plaisance, à la radiotéléphonie en mer, formation aux techniques spécifiques de sauvetage dans les vagues et sur les sites difficiles, avec ou sans moyens motorisés, formation de chefs de poste, formation de formateurs, sont les compléments jugés indispensables par notre association, qui est une référence dans le domaine.

Opérations de sauvetage à partir du littoral



CHIFFRES CLÉS NAGEURS SAUVETEURS 2010

583 formateurs et 246 cadres (non formateurs)	829
Nouveaux stagiaires formés (année scolaire 2009/2010)	563
Formations continues des Nageurs Sauveteurs	1022

Nageurs Sauveteurs recrutés par les mairies pour la saison estivale	1418
Formation au secourisme des Sauveteurs Embarqués	686
Formation au secourisme grand public	2927

→ Les principaux objectifs de développement concernent :

- Le financement de l'ensemble de l'activité des centres de formation et d'intervention des Nageurs Sauveteurs en faisant appel aux subventions, aux partenariats et aux dons privés ;
- L'acquisition, la location ou la rénovation des infrastructures des centres de formation et d'intervention, afin d'offrir un cadre réglementaire et convenable à ses formateurs bénévoles et à ses Nageurs Sauveteurs ;

- La fidélisation de ses Nageurs Sauveteurs et de ses formateurs ;
- La dotation en équipements modernes de ses centres, de leurs formateurs et de leurs Nageurs Sauveteurs ;
- L'élargissement de la prestation proposée aux communes en développant un soutien technique et en équipements de leurs postes de secours sur les plages.

→ Les principaux projets pour l'année à venir concernent :

- Les investissements pour les infrastructures à hauteur de 326 milliers d'€ ;
- L'acquisition de véhicules nautiques et terrestres à hauteur de 765 milliers d'€ ;
- L'achat d'outils de formation et d'équipements spécifiques aux Nageurs Sauveteurs à hauteur de 713 milliers d'€.

Le Forum « Mer en Sécurité »

La seconde édition de « Mer en Sécurité » 2010 a été un franc succès autour de ses deux ateliers débats.

■ Le premier, animé par Catherine Chabaud, navigatrice, chargée de mission auprès du Ministère de l'Écologie (MEEDDM) : **comment fonder une politique de prévention efficace auprès des nouveaux usagers de la mer ?**



■ Le second, animé par Jean-Claude Hazera, ancien rédacteur en chef des Échos : **quelle utilisation pertinente des nouvelles technologies pour la sécurité des personnes en mer ?**

L'intérêt que suscitent ces rencontres témoigne, s'il en est besoin, de l'attente des différents acteurs de la sécurité en mer, de la mise en commun de leurs expériences, mais aussi de leurs questionnements.

Les deux premiers Forums « Mer en Sécurité » ont montré combien il est important « **d'éduquer et prévenir** » ceux qui vont prendre la mer.



→ **L'édition 2011 sera dédiée au développement de la prévention maritime.**

Les acteurs du sauvetage et les experts en sécurité maritime profiteront de ce grand rendez-vous consacré à la sécurité de la personne en mer pour témoigner et débattre, pour informer et convaincre de l'importance de poursuivre cette démarche de progrès initiée par les Sauveteurs en Mer en 2009.



Sensibiliser les jeunes enfants pour en faire des adultes responsables

Les bracelets de plage

La recherche des enfants perdus génère beaucoup d'inquiétudes pour tout le monde et de temps passé pour les Nageurs Sauveteurs. Les jeunes enfants connaissent rarement leur identité ou peinent à la formuler sous l'effet de la panique et des pleurs. C'est pourquoi nous diffusons depuis plus de vingt ans 800 000 bracelets d'identification, chaque année. Cette opération au profit des enfants de moins de cinq ans, connaît un engouement qui ne se dément pas car elle est un véritable service aux familles et permet d'alléger la tâche des Nageurs Sauveteurs en temps de recherches et évite de transformer les postes de secours en haltes garderies.



Sauvegarde Junior

L'opération « Sauvegarde Junior » avec le soutien de GROUPAMA a touché 200 000 enfants sur les plages dans les centres de loisirs autour d'ateliers sur le thème de la prévention. L'objectif de la formation est la responsabilisation individuelle de chaque enfant afin qu'il soit en mesure d'assurer sa propre sécurité. Les enfants sont sensibilisés au cours d'une session d'une demi-journée aux quatre thèmes suivants : **« je connais les dangers, je sais donner l'alerte, je protège ma peau, je respecte la nature ».**

Le passeport pour la mer

Ce kit pédagogique diffusé en partenariat avec la MAIF connaît d'année en année le même succès et touche les enfants de 7 à 12 ans qui partent en classe de mer. C'est un précieux outil incontournable pour tous les enseignants désireux de faire découvrir la mer et le monde maritime à leurs jeunes élèves à travers les matières étudiées en classe : géographie, mathématiques, échelle de Beaufort, français (récits de sauvetage) avec comme fil conducteur la sécurité et la prévention.



Les actions de prévention auprès des plaisanciers

Nos stations organisent en partenariat avec les communes, les ports et associations de plaisance, des sessions de démonstration sécurité à quai destinées aux plaisanciers en s'appuyant sur un module de formation, après retour d'expérience. L'objectif est de rappeler les règles de base, la pratique des

bons gestes, avec la contribution, aussi souvent que possible, de médecins, de Météo France, d'un représentant du Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et des associations locales de plaisanciers.

L'Institut National de la Consommation (INC)

En 2010, en partenariat avec l'INC, des conseils de prévention destinés aux plaisanciers, aux baigneurs et aux adeptes des sports nautiques ont été diffusés durant le mois de juillet sur les chaînes publiques (France 2, France 3, France 4, France 5, RFO) à travers des spots de trois minutes sous forme de reportages, ainsi que sur la plupart des chaînes privées du câble de juillet à septembre 2010.

Cinq thématiques ont été développées pour fournir au grand public des contenus pédagogiques pour comprendre les règles de sécurité à respecter pour pratiquer la mer en toute sécurité :

- **surveillance et sécurité à la plage**
- **soleil : protection rapprochée**
- **prendre la mer : les conseils de sécurité**
- **sports nautiques : les conseils pratiques**
- **les coulisses du sauvetage**

L'émission « Consomag » bénéficie d'une forte audience : 3 476 000 téléspectateurs réceptifs à ce type de messages, compte tenu de la période de diffusion.

Le Sauvetage Tour Été

En 2010 la SNSM en partenariat avec l'Association RMC/BFM a participé à la seconde édition du « Sauvetage Tour Été » pour initier les vacanciers sur les plages aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur. Cette tournée des plages a

connu un vif succès auprès du public sur ses 15 étapes. Elle était complétée par un dispositif d'annonces et de présentation sur BFM radio, BFM TV ainsi que sur la station RMC.



La formation

Direction de la formation (DirForm) : bilan 2010 et objectifs 2011



Conception et réalisation de nouveaux stages en 2010 au profit des Sauveteurs Embarqués :

- Radar AIS ARPA⁽¹⁾
- Stages Patron NG
- OSC On Scene Coordinator
- Lutte contre l'incendie et voie d'eau
- Survie et lutte contre l'incendie
- Formation de formateur SNSM
- Formation formateur permis
- Sauveteur semi-rigide (conception)
- SNB1⁽²⁾ et SNB2⁽³⁾ (conception)

Projets réalisés :

- Écriture des référentiels sur le recueil des naufragés, l'organisation d'exercice, le remorquage...
- Structuration de l'activité nageur de bord (SNB1, SNB2)
- Écriture des référentiels pour les Nageurs Sauveteurs formations Océan, Jet
- Structuration de l'activité IRB⁽⁴⁾
- Réforme du BNSSA
- Formateur permis bateau

Priorités et Objectifs 2011

- Formation et fidélisation de nos formateurs bénévoles
- Installation du Pôle national de formation
- Formation de nos équipages aux premiers secours (PSE1-PSM- Recueil des naufragés)
- Formation à la conduite opérationnelle (navigation)
- Formation des Sauveteurs Nageurs de Bord 1 & 2
- Formation des sauveteurs intervenant sur embarcations semi-rigides
- Renforcement de l'équipe de la direction de la formation des Sauveteurs en Mer

Formations pilotées directement par la DirForm

Stage	Nbre de stages prévus dans l'année	Nbre de stages réalisés	Nbre de stagiaires par stages	Nbre total de stagiaires
CRO Radar AIS Arpa	5	6	8	48
Sécurité Incendie	6	6	20	120
Lutte contre voie d'eau	3	3	20	60
Survie incendie	4	1	13	13
OSC	2	3	14	42
Formation de formateur SNSM	3	2	8	16
Formateur permis mer	2	3	8	24
Patron	2	2	21	42
Sauveteur Nageur de Bord (SNB 1)	3	0	12	0
Sauveteur Nageur de Bord (SNB 2)	2	2	8	16
Prise en main SR	0	6	7	42
Stages régionaux	6	1	12	12
MaxSea	1	2	4	8
Météo France	5	3	13	39
TOTAL	44	40		482

(1) AIS : Automatic Identification System ; ARPA : Automatic Radar Plotting Aid

(2) SNB1 : Sauveteur nageur de bord de niveau un : intervention de sauvetage aquatique uniquement en surface

(3) SNB2 : Sauveteur nageur de bord de niveau deux : intervention de sauvetage aquatique en binôme, avec appareil respiratoire, profondeur limitée à 6 m

(4) IRB : Inflatable Rescue Boat



La formation des responsables associatifs bénévoles

Autres formations des cadres associatifs bénévoles

Outre les formations à caractère opérationnel, la SNSM développe progressivement d'autres formations au profit des cadres associatifs bénévoles.

Sauv@mer



Pour l'année 2010, l'effort a essentiellement porté sur la formation à une application web de gestion collaborative, intitulée Sauv@mer. Elle est principalement destinée à simplifier et rationaliser les nombreuses tâches administratives dévolues aux cadres bénévoles locaux ou départementaux.

Stages pour les trésoriers

Nous avons également des stages de formation pour les trésoriers des centres de formation et d'intervention et des stations de sauvetage. Suspendus pendant la période prioritaire de formation consacrée à Sauv@mer, ils ont repris et ont vocation à se développer dans les prochaines années.



Séminaires IFEX



Par ailleurs, depuis 2007, la SNSM développe des séminaires dits « IFEX » (information et de partage d'expérience) avec son Président et quelques cadres du siège. Ils sont destinés à sensibiliser les nouveaux cadres locaux bénévoles à leurs responsabilités et aux problèmes qu'ils sont susceptibles d'avoir à traiter. Ce ne sont pas à proprement parler des stages, mais des dialogues animés par le délégué pour la vie associative entre les anciens cadres bénévoles locaux, délégués départementaux, présidents de station, patrons titulaires, directeurs de centre de

formation, trésoriers et ceux qui ont pris leurs fonctions plus récemment ou qui vont les prendre.

Les thèmes sont variés : Les bonnes pratiques d'animation des bénévoles (depuis les incitations à s'engager, leur accueil en station, l'intégration, la formation, leur reconnaissance, gérer leur motivation) et leur capacité à assumer des responsabilités opérationnelles.

Le mot du Trésorier

Dans un contexte de crise économique généralisée, les Sauveteurs en Mer ont malgré tout réalisé les objectifs ambitieux qu'ils s'étaient fixés dès 2008 pour 2010 dans le cadre du projet « CAP 2010 » tout en assurant le développement de la ressource nécessaire à leur financement.

C'est dans ce contexte que doit, en effet, être apprécié le résultat excédentaire de 274 801 € dégagé cette année.

À noter que le total des charges de fonctionnement 2010, bien que supérieur de 14 % au budget voté, est de même niveau que celui de 2009 (+0,40 %).

Les ressources sont supérieures de près de 16 % à l'objectif que s'étaient fixés les Sauveteurs en Mer dans le budget 2010.

Ce résultat est dû pour l'essentiel à la générosité des donateurs, personnes physiques et morales (partenariats et legs en particulier).

L'amélioration de la gestion de la trésorerie SNSM était l'un des objectifs majeurs de « CAP 2010 ».

Les difficultés auxquelles les Sauveteurs en Mer se trouvaient confrontés étaient liées essentiellement à la nécessité de préfinancer les aides à l'investissement et en particulier les subventions de l'État, des Régions et des Départements versées généralement une fois l'opération réalisée.

Les mesures décidées et dont la mise en place est en cours :

- Contractualisation de toutes les opérations programmées en investissements (renouvellement d'une embarcation, travaux sur une infrastructure, etc.) et autres opérations lourdes permettant une meilleure fongibilité de la trésorerie et une importante dynamisation de la collecte de ressources dédiées. Les « Contrats de Projets » mis en place engagent le Président de la SNSM et la direction locale sur la nature, la date, le coût et le financement de l'opération. Ils prévoient les apports

des collectivités publiques territoriales (Régions, Départements, Communes), de l'entité locale (legs dédiés, fonds collectés auprès des donateurs locaux, personnes physiques et morales, etc.) et du siège (État, divers fonds propres).

À fin 2010, 77 contrats de projets ont été signés pour un montant total d'investissements programmés de 17 581 800 €.

L'engagement de collecte des entités locales signataires porte sur 25 % de ce total soit 4 395 450 €.

Sur ces 77 CP signés, 22 ont été exécutés à fin 2010 à hauteur de 2 873 740 € et 12 sont en cours de réalisation.

Les entités locales concernées par ces CP exécutés ou en cours d'exécution ont d'ores et déjà versé leur contribution à hauteur de 1 931 287 €.

L'épargne constituée dans le cadre de cette nouvelle procédure fait à ce jour l'objet d'un suivi extracomptable et devrait être inscrite dans les fonds associatifs à fin 2011.

- Mise en place en cours de procédures administratives et comptables de suivi et de contrôle de l'engagement de la dépense. Ce suivi devra faciliter la gestion prévisionnelle de la trésorerie et donc une meilleure anticipation des besoins.

- Renforcement du suivi et du contrôle budgétaire avec la mise en place de tableaux de bord périodiques et d'arrêtés intermédiaires permettant l'instauration de niveaux d'alerte des instances de décision des Sauveteurs en Mer.

BRUNO CORNU THENARD
Trésorier national SNSM

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF NET (en milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation Exercice
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	187	279	-91
Immobilisations corporelles	39 053	37 540	1 513
Immobilisations en cours	1 382	2 413	-1 031
Immobilisations financières	99	78	21
TOTAL I	40 721	40 310	411
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	911	835	76
Créances	1 602	1 529	73
Disponibilités	12 861	12 247	614
Charges constatées d'avance	87	40	47
TOTAL II	15 461	14 651	810
TOTAL GÉNÉRAL	56 182	54 961	1 221

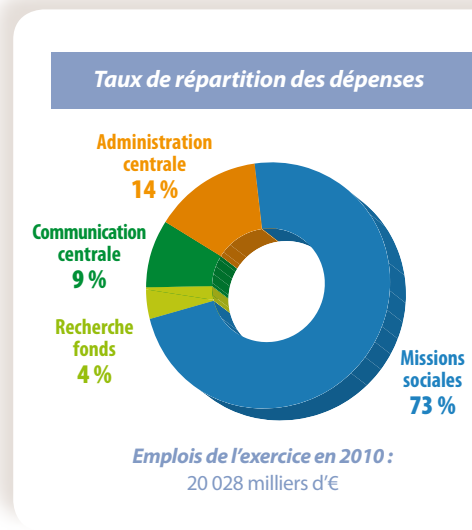
PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009	Variation Exercice
FONDS ASSOCIATIFS			
Situation nette	9831	9 556	275
Aides à l'investissement net	36 255	36 723	-468
TOTAL I	46 086	46 279	-193
PROVISIONS RISQ. & CHARG.			
TOTAL II	426	277	149
FONDS DÉDIÉS			
Sur subventions équipement	231	331	-100
Sur dons	244	167	77
Sur legs	3 994	3 816	178
TOTAL III	4 469	4 314	155
DETTES			
Empr. & dettes établis. de crédit	1 426	1 693	-267
Fournisseurs & comptes rattachés	2 508	1 162	1 345
Dettes fiscales et sociales	919	974	-56
Autres dettes	256	189	67
Produits constatés d'avance	92	73	19
TOTAL IV	5 201	4 091	1 110
TOTAL GÉNÉRAL	56 182	54 961	1 221

Compte d'emploi des ressources 2010

EMPLOIS (en milliers d'euros)	Exercice 2010	RESSOURCES (en milliers d'euros)	Exercice 2010
Missions sociales	14 613	Collecte auprès du public	7 603
Frais de recherche de fonds	792	Partenariats privés	3 865
Frais de fonctionnement	4 623	Partenariats publics	2 243
TOTAL EMPLOIS EXERCICE	20 028	Autres produits (missions)	3 488
Ressources affectées non utilisées	1 988	TOTAL RESSOURCES EXERCICE	17 199
Excédent	275	Ressources antérieures	5 092
TOTAL EMPLOIS	22 291	TOTAL RESSOURCES	22 291

Taux de répartition des dépenses

EMPLOIS (en milliers d'euros)	Emplois de l'exercice	Taux de répartition dépenses	Poids missions
MISSIONS SOCIALES			
Sauvetage au large	7 713		53 %
Sauvetage littoral	2 622		18 %
Sécurité civile	104		1 %
Soutien de proximité	684		5 %
Soutien central	2 312		15 %
Formation bénévoles	721		5 %
Prévention maritime	457		3 %
TOTAL I	14 613	73 %	100 %
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
Appel à la générosité du public	736		
Développement partenariats	56		
TOTAL II	792	4 %	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
Communication centrale	1 755	9 %	
Administration centrale	2 868	14 %	
TOTAL EMPLOIS de l'exercice inscrits au compte de résultat*	5 393	100 %	



** Total des emplois de l'exercice diminué du montant des dotations aux provisions, des engagements restant à réaliser sur ressources affectées et de l'excédent de l'exercice.

N.B. : Suite à une recommandation du Comité de la Charte, le CER 2010 fait apparaître pour chaque grande rubrique d'emploi une sous-rubrique « dotation de l'exercice aux amortissements ». Dans la présentation synthétique ci-dessus qui a pour but de déterminer le taux de répartition des dépenses par rubrique d'emploi, ces mêmes dotations ont été ventilées par sous-rubrique selon l'affectation des biens en service.

■ Le taux de 73 % de répartition des dépenses au profit des « missions sociales » apparaît en diminution de 4 points par rapport à l'exercice 2009 du fait de la campagne d'appel à la générosité du public qui impacte la sous-rubrique « appel à la générosité du public » de près de 500 000 € supplémentaires par rapport à 2009.

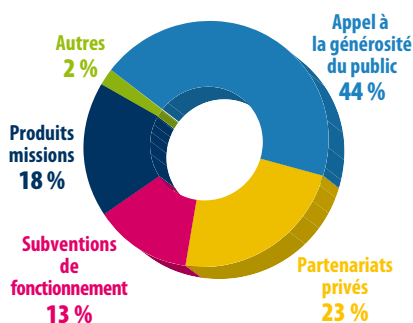
■ Formation des bénévoles : axe d'action important de « CAP 2010 », les dépenses imputables à cette mission ont augmenté de plus de 60 % pour représenter près de 4 % des emplois de l'exercice.

■ Les dépenses consacrées à la « prévention maritime » auprès du public, au travers en particulier du Forum SNSM « Mer en Sécurité », ont doublé par rapport à 2009.



Origine des ressources de l'exercice

Origine des ressources



Ressources de l'exercice 2010 :
17 199 milliers d'€

RESSOURCES (en milliers d'euros)	Ressources collectées sur l'exercice	Origine des ressources	Formes générosité du public
RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC			
• DONS ET LEGS COLLECTÉS			
Dons manuels / cotisations non affectés	6 242		45 %
Dons manuels affectés	3 255		0 %
Legs et autres libéralités non affectés	2 180		27 %
Legs et autres libéralités affectés	807		10 %
• AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
Abonnements magazine Sauvetage	26		0 %
Vente d'articles de promotion	817		11 %
Autres produits de manifestations	518		7 %
TOTAL I	7 603	44 %	100 %
AUTRES FONDS PRIVÉS (PARTENARIATS PRIVÉS)			
TOTAL II	3 865	23 %	
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (ÉTAT & COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)			
TOTAL III	2 243	13 %	
AUTRES PRODUITS			
Produits liés à la mission	3 067		18 %
Autres produits divers	421		2 %
TOTAL EMPLOIS de l'exercice inscrits au compte de résultat**	17 199	100 %	

** Total des ressources de l'exercice diminué du montant des reprises des provisions, des dépenses de production immobilisée et des aides à l'investissement inscrites au résultat.

FONCTIONNEMENT 2010 (en euros)		
MEDDTL	693 000	3%
MININT	25 000	
MINDEF	17 000	
Autres collectivités publiques	19 742	
Conseils Régionaux	30 459	
Conseils Généraux	605 792	3%
Communes	851 555	4%
TOTAL FONDS PUBLICS	2 242 548	10%
TOTAL de la ressource 2010 SNSM	22 291 107	

INVESTISSEMENTS (en euros)		
MEDDTL	1 617 000	30%
MININT		
MINDEF		
Conseils Généraux	504 918	9%
Conseils Régionaux	521 292	10%
Autres collectivités publiques	59 130	1%
TOTAL FONDS PUBLICS	2 702 340	50%
TOTAL emploi des ressources dédiées aux équipements opérationnels	5 393 320	

Pour toute information complémentaire sur l'exercice 2010, le lecteur peut consulter le rapport des commissaires aux comptes, consultable en ligne sur le site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr



Emploi des ressources dédiées et/ou affectées aux investissements liés à la Mission en 2010

OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	DÉPENSES DE L'EXERCICE	État	Régions	Départements	Autres collectivités publiques	Collectivités privées	Libéralités (legs)	Contrats de projets et divers
Infrastructures	676	301		63		12	9	291
• Constructions navales/modernisation/grosses réparations • Canots tous temps (CTT) • Vedettes de 1 ^{re} classe (V1) • Vedettes de 2 ^e classe (V2) • Vedettes légères (VL) • Canots semi-rigides (SR)	3 646	1 353	505	458		106	375	849
Équipements individuels (« Sauveteur 2010 »)	645					645		
Autres équipements opérationnels (Canots pliables, jets-skis, moteurs hors-bord, remorques, matériels d'instruction, etc.)	426				59	71	296	
TOTAL GÉNÉRAL	5 393	1 654	505	521	59	834	650	1 140

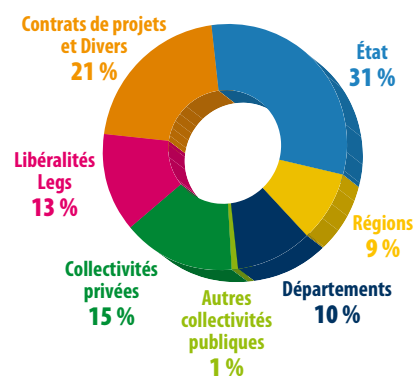
L'État et les collectivités publiques ont financé les investissements opérationnels des Sauveteurs en Mer réalisés en 2010 à hauteur de 51 % :

■ **31 % pour l'État** (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement).

■ **9 % pour les Régions** dont Nord/Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Collectivité Territoriale de Corse, Martinique, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

■ **10 % pour les Départements** dont Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Calvados, Manche, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Charente-Maritime, Pyrénées-Orientales, Hérault, Martinique, Province-Nord (Nouvelle-Calédonie), Province-Sud (Nouvelle-Calédonie), Province-des-Iles (Nouvelle-Calédonie).

Taux de contribution des ressources dédiées et/ou affectées aux investissements liés à la mission en 2010



Investissements de l'exercice 2010 :
5 393 milliers d'€

La clé de répartition de financement des opérations programmées et subventionnées à la SNSM est de :

- 25% Conseil Régional,
- 25% Conseil Général,
- 25% État et SNSM,
- 25% autres financements privés et publics locaux.

État



Régions



Départements



Nouvelle-Calédonie



Établissement du Compte d'Emploi des Ressources (CER)

À la suite de la publication de l'Arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du Règlement n° 2008-12 de la Réglementation Comptable (CRC), la SNSM a mis en œuvre à compter de l'exercice 2009 le nouveau modèle de Compte annuel d'Emploi des Ressources (CER).

Le Conseil d'Administration du 15 avril 2010 a été saisi du projet d'application à la SNSM et a adopté les règles, méthodes et principes suivants :

Définition de la générosité publique

Celle-ci prend toutes les formes de produits attendus des personnes physiques hors missions : dons et cotisations, legs, contrats d'assurances vie, ventes d'articles de promotion, produits des manifestations et abonnement au magazine « *Sauvetage* ».

Définition des missions sociales

Le Conseil d'Administration a opté pour une présentation conforme à l'objet statutaire de l'association et au modèle de gestion SNSM qui a servi de base au plan comptable analytique mis en place à compter du 1^{er} janvier 2008. Rubriques d'emplois « Missions sociales » retenues :

■ **Sauvetage au large.** Toutes dépenses de fonctionnement des stations de sauvetage permanentes de Sauveteurs Embarqués (carburants, entretien courant des embarcations, matériels et infrastructures, communication et administration) hors formation des bénévoles et opérations locales de prévention.

■ **Sauvetage littoral.** Toutes dépenses de formation des Centres de Formation et d'Intervention (CFI), de gestion et affectation du Service de Formation et

Gestion (SFG) et des stations littorales de Nageurs Sauveteurs hors formation des bénévoles et opérations de prévention.

■ **Soutien de proximité.** Toutes dépenses des délégations territoriales et de l'Inspection générale du siège hors opération de prévention.

■ **Soutien central.** Toutes dépenses de la Direction Générale Technique (service technique du siège, atelier et magasin technique de Saint-Malo, atelier de Palavas), d'assurances et prévoyance des sauveteurs, de la commission médicale, de la Délégation à la Vie associative, de la centrale d'achat d'équipements individuels des sauveteurs (convention TOTAL/SNSM) de développement des applications de gestion et de communication de l'intranet SNSM (« *Sauv@mer* »).

■ **Formation des bénévoles.** Toutes dépenses, toutes entités dont la direction formation du siège, liées à la formation des bénévoles.

■ **Prévention maritime.** Toutes dépenses, toutes entités dont siège, des opérations de prévention maritime vers tous publics (professionnels, plaisanciers et baigneurs).



À noter

■ Les frais de personnel salarié sont répartis selon l'affectation de ce personnel (source : comptabilité analytique). Les cinq salaires bruts annuels les plus élevés ont représenté en 2010 un total de 450 840 €.

■ Les dotations de l'exercice aux amortissements sont réparties selon l'affectation des biens immobilisés.

■ Les charges liées à la publication et à la diffusion du magazine « *Sauvetage* » ont été affectées en totalité à la rubrique d'emploi « Communication centrale » et non en prévention maritime.

■ Les charges liées aux opérations de sécurité civile seront affectées à une nouvelle catégorie d'emplois des « Missions sociales » après la prochaine modification de l'objet statutaire de la SNSM.

Les contributions bénévoles en nature ne sont pas à ce jour valorisées dans les comptes annuels de la SNSM. S'agissant en particulier de la valorisation du bénévolat (6 000 sauveteurs, formateurs, dirigeants et soutiens), les outils mis en place actuellement dans le cadre de *Sauv@mer*, l'intranet SNSM, permettront à moyen terme de quantifier précisément les heures des bénévoles à valoriser.

Affectation des ressources collectées auprès du public

La règle retenue est la suivante :

Les subventions de fonctionnement des collectivités publiques (État, Régions, Départements, Communes et Collectivités de Communes), les versements de collectivités privées effectués généralement dans le cadre

de conventions annuelles (rubrique de ressources « Autres produits »), les produits liés à la mission (rubrique de ressources « Autres produits ») venant compenser partiellement des dépenses opérationnelles de l'exercice, étant présumés être utilisés au cours de

l'exercice d'attribution, les ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice sont déterminées et affectées aux catégories d'emplois à hauteur des emplois de l'exercice après affectation de l'ensemble des autres ressources.

La valorisation du bénévolat

Travaux sur la valorisation du bénévolat à la SNSM

Que ce soit en France ou en Europe, les réflexions sur la valorisation du bénévolat ne sont pas nouvelles. En raison du principe même de l'irréductibilité d'un engagement bénévole à une valeur monétaire, elles sont susceptibles d'engendrer des controverses et susciter des incompréhensions chez les bénévoles eux-mêmes.

« Le travail bénévole n'est pas seulement une ressource renouvelable, non délocalisable et peu coûteuse pour l'association, c'est aussi un facteur de production qui, seul ou en coordination avec des salariés, produit les services rendus aux membres ou aux bénéficiaires de l'association. » ⁽⁵⁾

À la SNSM, cette activité bénévole, s'apparente à un véritable service public. Elle constitue un précieux et peu coûteux complément aux activités de sauvetage des organismes étatiques dont les effectifs sont de plus en plus contraints par les mesures actuelles de révision générale des politiques publiques (RGPP).

Mesurer l'activité bénévole chez les Sauveteurs en Mer qui sont discrets et modestes par nature, nécessite une approche indirecte par échantillonnage et analyse statistique des rapports d'intervention en mer. Il s'agit là d'un travail important qui ne fait que débiter. Par ailleurs, le temps passé par un formateur bénévole Nageur Sauveteur équivalait à cinq semaines de travail à

temps plein. À cela, il convient de rajouter le temps des cadres associatifs, selon le format des entités qu'ils animent : délégations départementales, stations de sauvetage, centre de formation et d'intervention ; le temps de travail des trésoriers des mêmes entités, le temps passé en action de communication tant en interne qu'en externe.

En résumé, les travaux actuels s'orientent en priorité vers la mesure d'un temps, le plus objectif possible, par type d'activité. La valorisation viendra après, avec prudence et en concertation avec les cadres bénévoles concernés, sous peine de rejet de la démarche de mesure du bénévolat au sein de notre association.

(5) : cf. rapport d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique, sur la connaissance des associations, chapitre III, décembre 2010.



Nos ressources humaines bénévoles et stagiaires SNSM

En application du règlement intérieur de l'association, tous les titulaires des fonctions énumérées à l'article 3 des statuts sont nommés par le Président pour six ans, renouvelables. Ils peuvent faire l'objet de limites d'âge, précisées dans les instructions générales de la SNSM.

Branche Sauveteurs Embarqués

Les Sauveteurs Embarqués

Le recrutement des Sauveteurs Embarqués s'exerce surtout par cooptation du patron titulaire qui constitue et choisit son équipage de sauveteurs opérationnels, en fonction des besoins dont il reste juge.

Les origines des Sauveteurs en Mer peuvent être très diverses, traditionnellement liées aux métiers de la mer : pêche, marine marchande, marine nationale... les nouveaux candidats bénévoles viennent de plus en plus du monde de la plaisance.

Ce choix doit être confirmé par le Président de station. Ces Sauveteurs en Mer sont inscrits sur une liste d'équipage déposée à l'ENIM (l'Établissement National des Invalides de la Marine, qui gère le régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche et de la plaisance). L'âge minimum requis pour être sauveteur traditionnel est de seize ans⁽⁶⁾. La limite d'âge supérieure pour naviguer en opération est de soixante-cinq ans révolus.



Les trésoriers

Sur proposition d'un Président de station, ils sont désignés par le Président national. Il existe un trésorier dans chaque station, chaque centre de formation et parfois dans les délégations départementales. Ils reçoivent une formation adaptée à leur mission de trésorier SNSM. Il existe par ailleurs des trésoriers dans certaines délégations départementales.

Les patrons titulaires d'une station de sauvetage

Dans chaque station, le patron titulaire est responsable devant le Président de station de l'entretien de son embarcation. Les patrons titulaires sont désignés par le Président national, sur proposition du Président de leur station de sauvetage et après avis du délégué départemental. Le patron titulaire est responsable

Les Présidents de stations de sauvetage

Ils sont nommés pour six ans renouvelables sur proposition des délégués départementaux. Le Président de station est assisté d'un comité local comprenant notamment le patron titulaire de l'embarcation de sauvetage et le trésorier.

en premier ressort de la formation continue de son équipage de Sauveteurs Embarqués. Il peut naturellement profiter des stages nationaux ou régionaux organisés sous l'égide de la direction de la formation au siège de la SNSM.

Les délégués départementaux (et assimilés, adjoints des DD)

Installés dans chaque département côtier, ils sont nommés par le Président national qu'ils représentent. Ils ont un rôle essentiel en matière de communication interne montante et descendante entre le siège et les établissements locaux (station de sauvetage et centre de formation et d'intervention) et naturellement en

communication externe, tant avec les médias qu'avec les élus des collectivités départementales ou régionales. Pour l'exercice de leurs missions de gouvernance départementale, ils peuvent proposer au Président national la nomination d'un délégué adjoint, d'un trésorier et surtout d'un médecin référent départemental.

Les responsables d'antennes régionales

Nommés par le Président national, ils ont pour rôle de promouvoir l'image de la SNSM dans les départements de l'intérieur.

Les chargés de mission bénévoles

Il en existe de toute nature et ils font l'objet d'une décision du Président et d'une lettre de mission, en principe pour une durée déterminée.

(6) : Entre 16 et 18 ans, il faut une autorisation parentale et l'inscription sur la liste d'équipage doit être signalée à la Direction des Affaires Maritimes.

Branche Nageurs Sauveteurs

Les directeurs de centres de formation et d'intervention (CFI)

Ils sont nommés par le Président national sur proposition de l'inspecteur des Nageurs Sauveteurs. Chaque directeur est responsable de la gestion de son centre. Le délégué départemental SNSM lui confie le soin de prendre, avec les

services de la préfecture ou du Conseil Général, les contacts relatifs à l'organisation des examens et au fonctionnement technique des centres.

Les formateurs des Nageurs Sauveteurs

Ce sont des Nageurs Sauveteurs aguerris qui ont suivi des stages de formation appropriés, selon un référentiel défini respectivement par la Direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur, (pour les formations aux premiers secours, jusqu'au Brevet national de Sécurité et de sauvetage aquatique), et par

la Direction des Affaires Maritimes (pour les permis mer). Les autres formations spécifiques au sauvetage font l'objet de référentiels internes SNSM. Ces Nageurs Sauveteurs formateurs sont désignés respectivement par leur directeur de centre de formation et d'intervention de rattachement.



Les Nageurs Sauveteurs

Dans ses centres de formation répartis sur tout le territoire national, la SNSM organise des stages de formation de Nageurs Sauveteurs aptes à exercer la fonction de surveillant de baignade sur les plages. Cette formation est dispensée en conformité avec les textes en vigueur émis par le ministère de l'Intérieur. Elle vise aussi au développement du sens marin des Nageurs Sauveteurs. Ces Nageurs Sauveteurs en formation ne sont pas des bénévoles, néanmoins, au cours de leur période de formation,

ils participent bénévolement à des dispositifs prévisionnels de secours (DPS). À l'issue de leur période de formation, ils peuvent prendre un poste de surveillance en plage, ils sont alors employés communaux temporaires. Par les méthodes d'apprentissage enseignées, l'esprit de cohésion développée, ces stages sont de véritables écoles de vie et de citoyenneté, de vigilance, d'attention aux autres. Le futur Nageur Sauveteur apprend à assumer de vraies responsabilités.

Autre catégorie de ressources humaines bénévoles

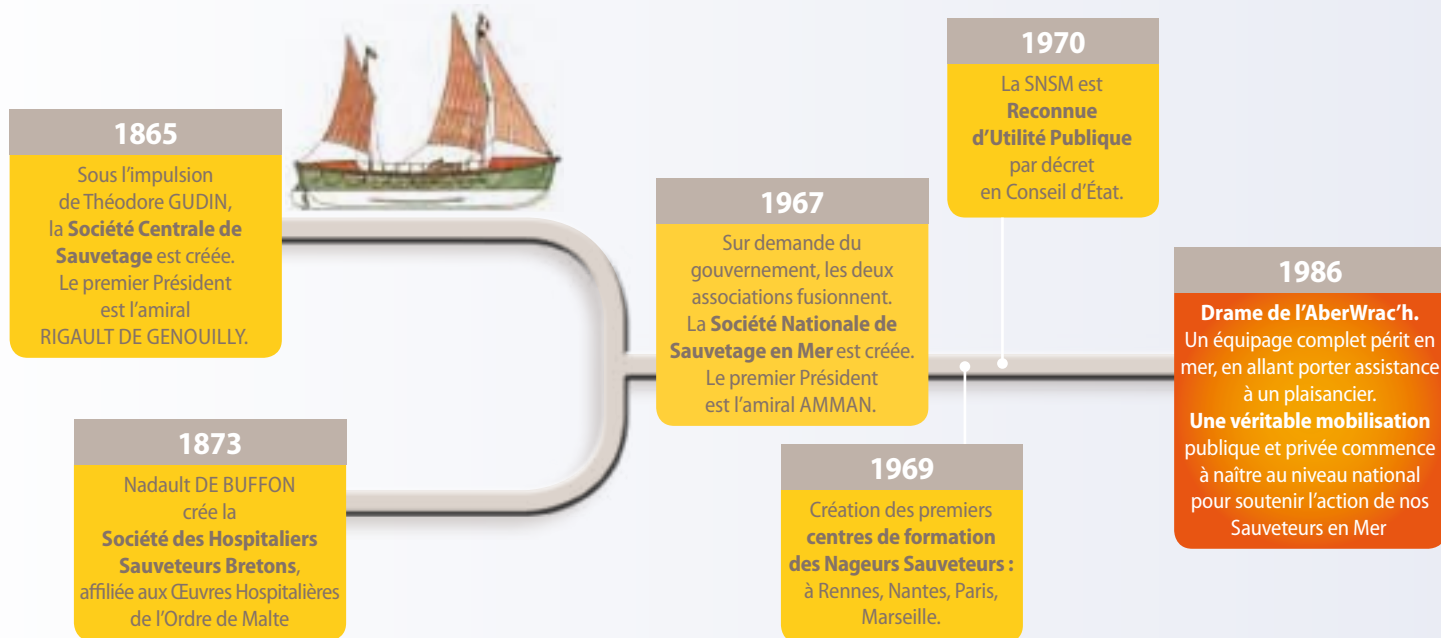
Les bénévoles occasionnels SNSM

Venant en renfort des bénévoles réguliers, ce sont des bénévoles qui donnent un coup de main ponctuel à l'occasion de diverses manifestations, fêtes de la mer... organisées soit

par les délégations départementales, les stations de sauvetage, les centres de formation et d'intervention ou les antennes régionales SNSM.

Notre Histoire et notre projet associatif

Les grandes dates de notre Histoire



Notre projet associatif

Complémentaire aux statuts, le projet associatif exprime les ambitions de notre association et sa façon de faire vivre ses statuts. Le plan « CAP 2010 » en est la traduction concrète. Il reprend tous les objectifs permettant d'harmoniser l'association avec les réalités de notre société. Divers chantiers importants sont mis en œuvre, tels que la poursuite de la modernisation de nos moyens de sauvetage.

La direction de la formation opérationnelle, de création récente, s'installe à Saint-Nazaire où la SNSM inaugure prochainement son Pôle national de formation. Ce site sera ouvert à tous les sauveteurs en mer. Il doit aider les Présidents de stations de sauvetage et les directeurs des centres de formation et d'intervention sur tous les axes de formation technique. Dans le même esprit, pour la façade méditerranéenne, un pôle de formation secondaire est envisagé à Saint-Mandrier.

La branche Nageurs Sauveteurs est confrontée à des demandes croissantes des mairies du littoral. Former plus de Nageurs Sauveteurs implique plus de moyens humains et financiers, ceci demandant plus de disponibilité des formateurs bénévoles, une nouvelle organisation de cette composante s'impose.

En matière logistique et administrative, l'effort d'amélioration doit être maintenu.

Au service des bénévoles, un nouveau système de gestion informatique collaboratif vient d'être mis en place, nécessitant une vaste campagne de formation.

Au-delà de l'histoire et des valeurs des Sauveteurs en Mer, c'est l'association qui s'engage à leur égard à donner progressivement plus de moyens d'action et des outils de formation adaptés leur permettant de s'épanouir au sein de l'association.

Ces bénévoles actifs, réguliers ou occasionnels sont fiers d'être les porteurs de l'image de notre association. Ceci n'est possible qu'avec le soutien régulier des donateurs privés et des pouvoirs publics qui nous maintiennent leur confiance malgré la conjoncture.

Enfin, un projet associatif ne saurait être complet sans y associer la mise en place d'une démarche qualité, au moins informelle, pour faciliter le développement de l'association dans toutes ses composantes stratégiques, limiter les risques associatifs techniques, juridiques, financiers, répondre aux attentes des autorités de tutelle, consolider l'engagement de nos bénévoles. Enfin, il convient de convaincre de nouveaux donateurs de nous soutenir et de rassurer tous nos partenaires sur le bon fonctionnement de l'association, et garantir sa pérennité par une gestion rigoureuse.



1990 > 2000

Développement et modernisation de la Flotte, avec la mise en service de nouveaux canots tous temps.

2008

Création d'une **Direction de la Formation** (DirForm)

2010

Développement et mise en service de **semi-rigides SAR** de nouvelle génération.

2001

Mise en service d'une nouvelle **vedette de 1^{ère} classe** de nouvelle génération. Le siège de l'association s'installe Cité d'Antin.

2007

Lancement de l'opération CAP 2010. Modernisation des équipements des Sauveteurs en Mer. Développement de nouveaux outils de gestion : SAGE, puis Sauv@mer

2009

Premier Forum national SNSM « **Mer en Sécurité** ». Mise en service d'une nouvelle **vedette de 2^{ème} classe** de nouvelle génération.

2011

Ouverture d'un **pôle national de formation** à Saint-Nazaire. Poursuite du plan CAP 2010, qui devient **CAP 2010+**.



Les événements et la communication en 2010

Les événements marquants

Le NAUTIC 2010 est l'occasion de mettre en avant la richesse humaine et les valeurs de notre association en présentant :

Nos moyens de sauvetage et notre savoir-faire :

La vedette de 1^{ère} classe de nouvelle génération de la station du Havre était présente au salon. Son équipage s'est relayé pour en faire les honneurs, raconter leur quotidien de sauveteurs et leurs interventions de sauvetage. Durant les week-ends, les

Nageurs Sauveteurs ont fait découvrir au public, les techniques de sauvetage et de récupération d'homme à la mer avec paddle, filin et rescue tube dans un bassin de 50 mètres de long.

La prévention, notre préoccupation :

Côté pédagogique, à travers un jeu-concours organisé en partenariat avec Zodiac Yamaha, Ouest-France et le Crédit Maritime, les adultes ont pu tester leurs connaissances de la SNSM et de leurs bons réflexes en matière de prévention.

Un bilan très positif : un beau stand pour dix jours de mobilisation des sauveteurs et plusieurs milliers de visiteurs.

→ **Le NAUTIC 2011 sera placé sous le thème de la formation et le partage d'expérience** avec notamment des simulateurs de navigation, modèle identique à celui utilisé sur le nouveau Pôle de formation national de Saint-Nazaire.



Les outils de communication

Les campagnes annuelles de communication et de développement



En 2010, les campagnes de communication et d'appel aux dons sur le média « télévision », avaient essentiellement pour objectifs de faire connaître notre statut associatif, les deux branches d'activité de notre association et rappeler que la majeure partie du financement de la SNSM vient surtout de la générosité du public.

Il ressort d'un test effectué par l'IFOP, à l'issue de la campagne, que les deux spots TV, tournés avec des sauveteurs, ont été bien perçus par le public qui a mémorisé les messages et qui se sent concerné par ces spots.

Les personnes interrogées pensent, un jour, pouvoir se retrouver dans une situation similaire à celles décrites dans ces deux films. Elles les ont trouvés clairs (88%), convaincants (71 %), donnant envie de faire un don (64%) et valorisants pour l'image des sauveteurs.

→ En 2011, cette campagne de communication sera reconduite en mettant en œuvre de nouveaux moyens de communication.



Le site internet des Sauveteurs en Mer

Aujourd'hui un site internet est un outil majeur et incontournable de la communication. Notre site est la vitrine de notre association, le reflet de son dynamisme et de sa modernité.

Ouvert le 1^{er} juillet 2010 notre nouveau site national répond aux attentes d'interactivité et de mise en avant de la réalité de la vie des stations et des centres de formation et d'intervention, exprimées en 2009 par les Sauveteurs Embarqués et les Nageurs Sauveteurs. Il valorise le soutien de nos partenaires et se veut plus proche de nos donateurs.

Au site national s'est adjoint le site Mer en Sécurité et 19 sites de stations et centres de formation, construits sur le même schéma. Entre juillet 2010 et avril 2011, 82 845 internautes ont visité notre site.



www.snsm.org

Les Relations Presse

En 2010, la SNSM avait deux objectifs en décidant d'intensifier ses relations avec les médias :

- Sensibiliser la presse nationale à ses activités

- Mettre en avant l'engagement bénévole des Sauveteurs en Mer et le statut associatif de la SNSM, trop peu connu par le grand public qui, trop souvent, nous associe à un service de l'État.

→ En 2011, deux thèmes seront mis en exergue : la prévention auprès du grand public et la formation de nos sauveteurs et formateurs.



Le Prix du Citoyen de la Mer

Le courage de 3 collégiens distingué

Parmi les 6 sauvetages sélectionnés en 2010, c'est celui réalisé par 3 collégiens de 12 et 13 ans en décembre 2008 dans l'estuaire de la Rance qui a été retenu. En faisant preuve d'une présence d'esprit et d'un courage remarquables, ils ont sauvé un couple de retraités dont l'annexe avait chaviré et qui ne savaient pas nager. Les 5 autres candidats ont reçu un insigne

d'honneur de la SNSM, et une lettre de félicitations du Président de la SNSM.

Le Prix du Citoyen de la Mer a été remis au cours du Forum « Mer en Sécurité », à la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, le 11 mai 2010 à Monsieur Zemoura, dont le courage a été souligné, puisqu'il s'est jeté dans l'eau glacée du Canal Saint-Martin pour sauver un homme.

Lancé en 2007 à l'initiative de la SNSM, le Prix du Citoyen de la Mer est attribué chaque année à une personne, non marin professionnel, qui s'est faite remarquer par son courage, son esprit responsable, solidaire et respectueux.



Nos donateurs et nos partenaires

Le développement de la ressource : une nécessité

Reconnue d'utilité publique, notre association n'existerait pas sans les milliers de donateurs qui font confiance aux Sauveteurs en Mer. Nos donateurs constituent notre moteur, accompagnés de nos partenaires, avec lesquels nous partageons de nombreuses valeurs.

À tous, un immense MERCI !

Mais notre société se judiciarise et nous impose chaque jour un peu plus ses exigences de sécurité, de qualité, de performance et de garanties !

Mettre notre association en harmonie avec notre société... tel est le défi !

Cela veut dire :

Plus de formation : une priorité !

Plus d'investissements en moyens techniques, plus d'actions de communication et de prévention.

La seule activité de formation des Nageurs Sauveteurs qui surveillent les plages pendant la saison estivale est financée chaque année à hauteur de 3 millions d'€ sur nos capitaux propres. Le budget nécessaire aux formations des Sauveteurs Embarqués explose. C'est une ressource annuelle supplémentaire d'un minimum de 6 millions d'€ qu'il nous faut trouver de façon pérenne pour maintenir un service de qualité et permettre aux Sauveteurs bénévoles d'assurer leur mission.

Ce qui se traduit par :

Plus de donateurs, plus de partenaires, plus de legs en faveur des Sauveteurs en Mer... bref, plus de moyens financiers !

« Si la sauvegarde de la vie humaine en mer n'a pas de prix, elle a un coût ! »

Les bénévoles Sauveteurs en Mer sont le capital de la SNSM, sa richesse... mais cela ne suffit pas ! Sans carburant, sans canot, sans moteur, sans entretien, sans station, abri, sans outils de communication, sans formation, les Sauveteurs en Mer ne pourraient pas rester présents et actifs au moindre appel de détresse, pour partir au service des autres, bien souvent au risque de leur propre vie !

Nous avons besoin de développer la ressource émanant de la générosité du public...

Les partenaires des Sauveteurs en Mer : une union de cœur, une union de raison

Les Sauveteurs en Mer, qui sont fiers de partager le très fort « capital sympathie » que leur accorde le public avec les entreprises partenaires, expriment leur profonde reconnaissance pour le soutien indispensable apporté par ces généreux donateurs. Plusieurs types de partenaires soutiennent l'association.

Les partenaires publics, les collectivités territoriales



→ **L'État** à travers le MEDDTL (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement)

La SNSM entretient des relations très suivies avec son principal ministère de tutelle, le MEDDTL et plus particulièrement avec la Direction des affaires maritimes, très attentive au bon fonctionnement de notre association, à son évolution, aux exercices régulièrement programmés avec les CROSS, à la modernisation du système d'alerte et d'intercommunication et à l'analyse et aux échanges réguliers d'informations statistiques sur les interventions en mer de nos stations de sauvetage.

→ Conseils régionaux et Conseils généraux

Leur soutien précieux existe depuis longtemps.

Ces dernières années, il s'est structuré sous forme de conventions pluriannuelles, déclinées en conventions annuelles, pour l'aide au financement en moyens nautiques et leur maintien en condition opérationnelle.

Ainsi, le Conseil général du Finistère a été moteur dans cette

démarche, largement développée depuis par le Conseil régional de Bretagne, qui intègre désormais un volet formation des équipages. À l'image de ce qui se pratique avec la Région Bretagne, l'établissement de ces conventions se développe aujourd'hui dans d'autres régions et départements de France, concernés par l'activité de la SNSM sur leur littoral.

Les partenaires institutionnels



un soutien qui s'illustre différemment en fonction du métier de chacun

Marine nationale, SHOM et Météo France forment trois partenaires essentiels pour la formation, les entraînements et l'action opérationnelle des Sauveteurs en Mer. Les liens sont anciens et prennent des formes diverses, ils ont vocation à se développer via des conventions suivies et formalisées selon les cas d'espèce, les sujets d'intérêt commun sont nombreux :

→ Avec la Marine nationale

- Le partage d'expérience sur les premiers secours d'urgence maritimes avec la commission médicale ;
- Les équipements de protection individuelle contre la mer et les équipements d'intervention en milieu aquatique ;
- Le système d'information et de conduite des opérations de sauvetage du futur ;
- La formation et l'entraînement de nos sauveteurs (conduite nautique, conduite de semi-rigides très rapides, lutte contre le feu et les voies d'eau) ;
- La formation ou l'entraînement au profit de la Marine (École des mousses, hélicoptère...);
- Formation et entraînement (au profit de la SNSM et de la Marine) ;
- Sensibilisation du rôle de la SNSM dans les stages COMAR et de commandement...

→ Avec le SHOM

Les liens à développer concernent principalement la formation des Sauveteurs en Mer (patron et navigateurs) au bon usage de la cartographie électronique, notamment pour éviter les suraccidents.

Par ailleurs, les informations diffusées par le SHOM sont largement distribuées et commentées aux équipages.

En retour, en raison de leur connaissance de l'environnement hydro-océanographique local, les Sauveteurs en Mer peuvent apporter des informations, observations et critiques susceptibles d'être prises en compte dans la documentation nautique mise à jour par le SHOM et participer à la promotion du bon emploi de la documentation nautique du SHOM dans les campagnes de prévention.

→ Avec Météo France

La démarche s'inscrit dans le même esprit. En décembre 2008, la SNSM et Météo France ont signé une convention couvrant essentiellement trois domaines :

- La formation : Météo France délivre des formations aux sauveteurs de métropole et d'outre-mer afin qu'ils utilisent au mieux les paramètres météo océanologiques nécessaires à l'exécution de leurs interventions.
- Les besoins opérationnels des Sauveteurs Embarqués et des Nageurs Sauveteurs. Météo France met à leur disposition un ensemble de données : prévisions météorologiques et température de l'eau de mer en surface sur les zones d'intervention, informations sur les vents de terre qui entraînent les engins de plage vers le large, prévisions des orages côtiers...
- Les actions de prévention : les deux partenaires mènent ensemble des actions vers les usagers de la mer afin de les sensibiliser à l'importance d'une bonne utilisation des informations météorologiques.



Les grands partenaires



TOTAL, partenaire majeur de la SNSM

→ Le groupe TOTAL est devenu, depuis 2008, le premier partenaire de la SNSM avec comme axe principal « le soutien et le développement de la sécurité des personnes en mer ». 2009 a vu la dotation aux sauveteurs de nouvelles tenues offrant plus de sécurité individuelle, plus de confort et une identité visuelle immédiate de Nouméa à Saint-Pierre-et-Miquelon, et en métropole bien sûr ainsi que sur les plages surveillées par nos Nageurs Sauveteurs. Dans le même temps, toutes les embarcations de sauvetage et tous les centres de formation et d'intervention ont été dotés de défibrillateurs.

Le renouvellement des équipements individuels s'est poursuivi en 2010. En outre, TOTAL finance intégralement le simulateur de navigation du Pôle national de formation SNSM qui ouvre en juin 2011, à Saint-Nazaire.

CRÉDIT MARITIME, partenaire officiel de la SNSM

→ Le Crédit Maritime a entamé avec les Sauveteurs en Mer en 2009 un partenariat en phase avec la proximité du réseau des gens de mer. En 2010, le Crédit Maritime Mutuel, outre un soutien financier, a favorisé auprès de ses clients une meilleure connaissance de la SNSM et mis en place, dans ses agences, une opération de recueil de dons en faveur de notre association.

MACIF, MAIF et AGPM, partenaires mutualistes

→ Les mutuelles d'assurances MACIF, MAIF reversent, depuis plus de vingt ans, un pourcentage du montant de leurs contrats Plaisance aux Sauveteurs en Mer, dans une démarche très « citoyenne » de soutien à la politique de prévention SNSM ;
→ L'AGPM soutient également la SNSM dans le même esprit.



FONDATION LE ROCH
LES MOUSQUETAIRES



Coca-Cola Entreprise

→ La Fondation des Mousquetaires est le soutien le plus important de la branche Nageurs Sauveteurs. Elle participe au financement de formations pour les jeunes et équipe les centres de formation et d'intervention de véhicules, de jets skis, de pneumatiques. En 2011, La Fondation et le groupe Intermarché s'associeront dans une opération de collecte de fonds au profit des centres de formation et d'intervention.

→ Groupama

Très impliqué dans la prévention des risques, Groupama finance en partie le Forum « Mer en Sécurité ». Chaque année, ce groupe organise en 2011 une tournée des plages pour sensibiliser les enfants au danger de la baignade.

→ Les Sauveteurs en Mer remercient La Fédération des Industries Nautiques (FIN) et Reed EXPO pour leur fidèle accueil et la place réservée à la SNSM au Nautic de Paris.

→ Coca-Cola,

Renouvelée en 2010, la campagne lancée par Coca-Cola en 2009, avait pour objectif de permettre non seulement de mieux faire connaître l'activité des 1300 Nageurs Sauveteurs formés par la SNSM qui surveillent tous les étés plus du tiers des plages de France.

Fournisseurs partenaires



Fournisseurs officiels de la SNSM

→ Icom, Zodiac, All Mer, Arena

Echange d'image ou de compétence

→ Furuno/MaxSea/Garmin, DCNS, EADS, Bloc Marine

Partenaires produits / partage et collecte de fonds

→ Société Générale, Intermarché, Lactalis

Autres partenaires agréés

→ Plancoët, Goodyear

Autres partenariats

Partenaires du monde maritime professionnel



→ Cluster Maritime, Armateurs de France, IFM, CMA CGM

Des associations qui nous soutiennent dans leur actions



→ FAMMAC, Lions International, Rotary International, Les Gueules Cassées

Les partenaires prévention



→ Yacht Club de France, CSNPSN, UNAN, Les Glénans, FFV, INC, IMP

Nos principaux partenaires à l'étranger



→ RNLI, IMRF

Société de sauvetage partenaire en Polynésie Française



→ FEPSEM

Les partenaires médias



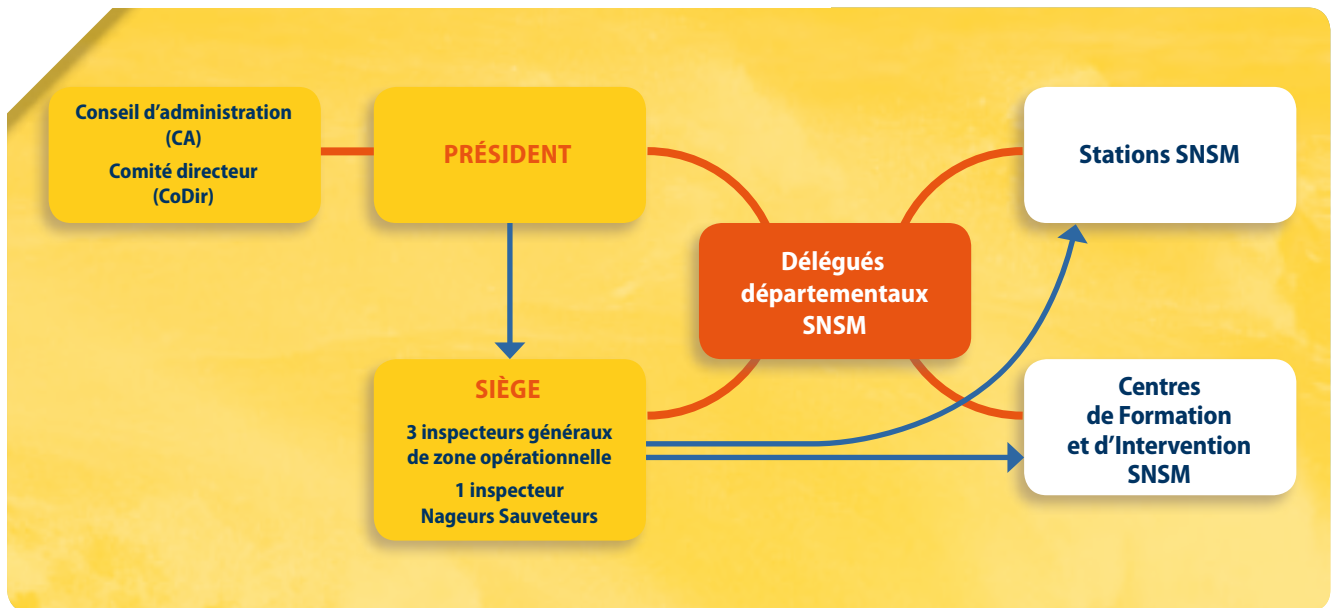
→ France Télévisions, Radio France, Planète Thalassa, BFM/RMC, TF1/LCI, Ouest-France, Le Télégramme, Bateaux, Le Marin, Voiles magazine, Voiles et Voiliers, Cols Bleus, Revue Marine, Hors-Bord magazine, L'Argus du bateau, Moteur Boat magazine, Neptune, Philip Plisson

Les principaux partenaires pour les bonnes pratiques associatives



→ Comité de la Charte, France Bénévolat, AFTA

Notre gouvernance et son organisation



Structure juridique

En application de l'article 5 des statuts, l'association est administrée par un conseil de 31 membres, outre le Président de l'association, répartis en deux catégories :

■ **24 membres élus** par l'assemblée générale, pour un mandat de six ans, en raison de leurs compétences et de l'intérêt qu'ils portent à l'association.

■ **7 membres désignés** par des départements ministériels, au titre des subventions publiques dont est susceptible de bénéficier l'association :

- trois par le ministre chargé de la mer
- un par le ministre de l'Intérieur
- un par le ministre de la Défense
- un par le ministre chargé de la jeunesse et des solidarités actives
- un par le ministre de l'économie et des finances.

Les membres élus sont répartis en trois groupes. Tous les deux ans les mandats des membres d'un groupe sont soumis à renouvellement. Les vacances éventuelles en cours de mandat sont pourvues, à titre provisoire, par le conseil pour la durée du mandat restant à courir ; le remplacement définitif est prononcé lors de la prochaine assemblée générale. Nul ne peut être élu ou réélu passés 70 ans révolus, sauf dérogation donnée par le conseil.

Le conseil est présidé par le Président de l'association. Celui-ci est élu au scrutin secret pour un mandat de six ans, renouvelable, et est agréé par arrêté du ministre chargé de la mer. Ses pouvoirs prennent fin à la date de l'arrêté agréant son successeur.

Le conseil élit, en son sein, au scrutin secret, un bureau dénommé Comité de direction (CoDir) dont les effectifs ne peuvent excéder le tiers de ceux du conseil. Ce Comité de direction, présidé par le

Président de l'association et comprenant trois vice-présidents et un trésorier, est élu pour six ans. Toutefois ses membres sont soumis à réélection ou remplacement à l'expiration de leur mandat au conseil.

Le conseil peut constituer en son sein des commissions spécialisées, permanentes ou temporaires, pour le contrôle des activités opérationnelles, administratives, financières ou techniques.

Les commissions

À ce titre, parmi les commissions relevant directement du conseil d'administration figurent :

	Présidée par
Commission des finances	Philippe DUMAS, <i>inspecteur général honoraire des finances</i>
Commission juridique	M ^e Jacques ARMENGAUD, <i>vice-président SNSM, avocat</i>

Quatre autres commissions internes au siège revêtent une importance particulière :

	Présidée par
Commission des constructions neuves	Contre-amiral (2 ^e s) Éric ABADIE, <i>directeur général technique</i>
Commission médicale	D ^r Charles HUDELO
Commission formation	Vice-amiral d'escadre (2 ^e s) Yves LAGANE
Commission consultative des bénévoles	<i>(pour l'instant, elle n'a qu'un caractère expérimental)</i>

Les administrateurs : les membres élus

	Membres élus	Fonctions exercées	Date de naissance	Date de cooptation en CA	Date d'élection en AG	Année de renouvellement de mandat
Comité directeur	Vice-amiral d'escadre (2 ^e s) Yves LAGANE	Président exécutif bénévole	20/11/1946	Élu Président du CA 20/05/2011	Élu membre du CA 20/05/2011	2017
	M ^e Jacques ARMENGAUD	Vice-président SNSM Avocat près la Cour d'Appel de Paris	17/01/1948	17/12/1987	29/04/1988	2014
	Vice-amiral (2 ^e s) Henri ARINO	Vice-président SNSM	14/09/1942	19/12/2001	25/04/2002	2016
	Xavier DE LA GORCE	Vice-président SNSM, ancien SG MER près du Premier ministre	06/01/1946	11/05/2009	12/06/2009	2015
	Jean-François BERNICOT	Conseiller Maître à la Cour des Comptes	05/03/1948	23/04/1992	24/04/1992	2014
	Terry OLSON	Maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire en chef de la Marine (cr)	25/03/1959	15/12/1999	28/04/2000	2016
	Vice-amiral (2 ^e s) Jacques MÉHEUT	Délégué départemental SNSM pour le Var	20/12/1937	24/04/2002	25/04/2002	2014
	Rémy GÉRIN	Président de Médiaperformances	16/09/1962	17/04/2008	20/06/2008	2014
	Bruno CORNU THÉNARD	Trésorier de la SNSM, ancien directeur financier d'un établissement bancaire	30/12/1946	11/05/2009	12/06/2009	2012
	C ^{dt} Hubert CAPEYRON	Ancien pilote de la Gironde	26/02/1950	15/05/2009	12/06/2009	2015
M ^e Louis-Bernard BUCHMAN	Avocat aux barreaux de Paris et New York	22/12/1949	17/12/1987	19/04/1988	2012	
M. Jean-Pierre PAGE	Directeur pour la France du Lloyd's Register of Shipping	25/02/1937	17/12/1987	29/04/1988	2014	
Hervé MOREL D'ARLEUX	Notaire	13/04/1948	21/04/1994	22/04/1994	2012	
M ^e Michel QUIMBERT	Avocat, Président du Conseil Supérieur de la Marine marchande	31/10/1945	21/04/1994	22/04/1994	2016	
Francis VALLAT	Président de l'IFM	20/10/1945	21/04/1994	22/04/1994	2014	
Raymond GOURY	Retraité SNCF, directeur du CFI SNSM de l'Ille-et-Vilaine	20/08/1950	24/04/2002	25/04/2002	2014	
Pierre-Georges DACHICOURT	Président du Comité National des Pêches Maritimes et Élevages Marins	21/06/1950	25/04/2006	28/04/2006	2012	
Contre-amiral (2 ^e s) Pierre LE DUC	Délégué départemental SNSM pour le Finistère	29/05/1946	26/04/2007	08/06/2007	2012	
Bernard VIBERT	Président de l'Union Nationale des Navigateurs	17/12/1944	17/04/2008	20/06/2008	2012	
Catherine CHABAUD	Navigatrice, journaliste, membre du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)	29/11/1962	15/04/2010	28/05/2010	2016	
Yoram BOSCH HADDAD	Capgemini Lean Office Group, ancien Président des Glénans	24/03/1963	15/04/2010	28/05/2010	2016	
Michel ZAMBRANO	Président de la station de Sète	28/06/1948	15/04/2010	28/05/2010	2016	
Marie-Christine BONNAIRE	Trésorière de la station du Golfe du Morbihan	20/11/1950	15/04/2010	28/05/2010	2016	
Chantal BONNOT	Trésorière de la station de Saint-Briac	06/04/1949	15/04/2010	28/05/2010	2016	
Françoise NOËL	Trésorière de la station de Saint-Vaast La Hougue	20/02/1950	15/04/2010	29/05/2010	2016	

Les administrateurs : les membres désignés

Administrateurs - membres désignés (à jour au 01/05/2011)

En résumé, les administrateurs forment le volet « stratégique » de la gouvernance de l'association, alors que les cadres de premier rang du siège de la SNSM forment le volet « exécutif » de la gouvernance centrale.

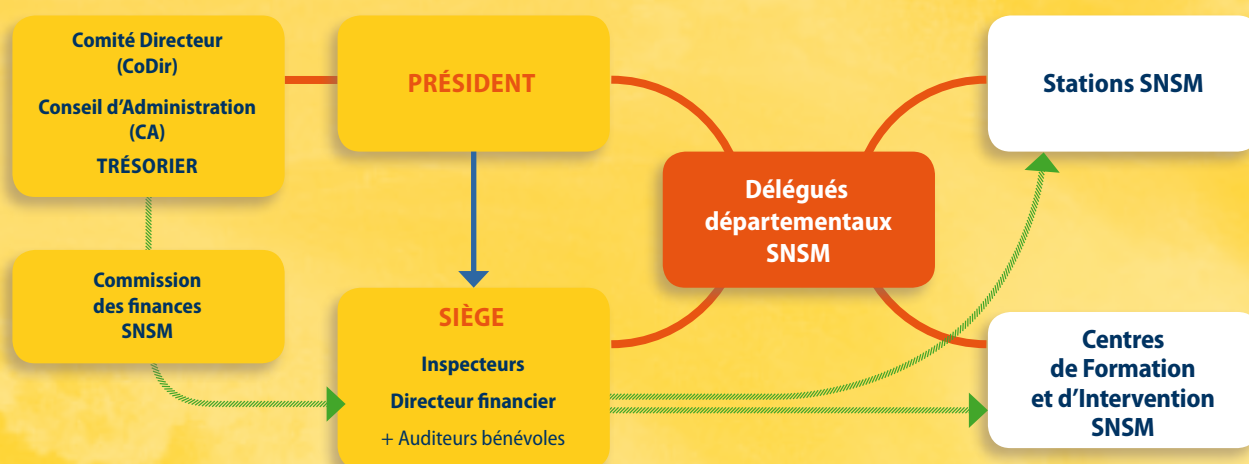
Membres désignés	Fonctions exercées	Date de naissance	Année d'entrée au CA
Philippe DUMAS	Inspecteur général honoraire des finances	14/01/1943	2006
Bruno BARADUC	Administrateur Général des Affaires Maritimes, Inspecteur Général des Services des Affaires Maritimes	28/11/1952	2007
Xavier MAGNE	Sous-chef d'État major « opérations-logistiques » État major de la Marine	28/01/1956	2007
Louis-Léopold COPPÉ	Directeur de l'Ecole Nationale de Voile	29/06/1951	2010
Philippe PAOLANTONI	Directeur des Affaires Maritimes	07/03/1952	2010
Philippe ILLIONNET	Administrateur Général des Affaires Maritimes, Directeur de l'ENIM	24/06/1954	2011
Jean-Paul KIHLE	Préfet hors cadre, directeur de la sécurité civile au Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.	01/06/1950	2011

La direction de la SNSM

Président exécutif	Yves LAGANE	
Secrétaire général	Laurent BENOIST	<i>Nommé par le conseil d'administration sur proposition du Président, il est responsable des activités administratives et financières. Il coordonne l'ensemble des services de la direction et assure les fonctions de chef du personnel salarié de l'association.</i>
Secrétaire général adjoint et délégué pour la vie associative et la condition des bénévoles	Antoine LEROY	<i>Conseiller du Président pour la politique du bénévolat SNSM</i>
Inspecteurs généraux de zone opérationnelle SNSM	<i>Zone Mer du Nord - Manche et Outre-mer, chargé des relations internationales</i>	François CELERIER
	<i>Zone Atlantique</i>	Didier DELAVOIE
	<i>Zone Méditerranée</i>	Pierre LAVOIX
Inspecteur des Nageurs Sauveteurs	Bertrand MASSONNEAU	<i>Responsable devant le Président de la disponibilité opérationnelle des établissements de leur ressort. Ils contrôlent également la gestion administrative et financière des stations de sauvetage de leur zone.</i>
Directrice du développement et de la communication	Bénédicte CAILLÉ-MALPEL	<i>Conseillère du Président pour les techniques d'appel à la générosité du public (AGP), la politique et la stratégie de communication</i>
Directeur de la formation opérationnelle des Sauveteurs en Mer	Didier MOREAU	
Directeur général technique	Éric ABADIE	<i>Conseiller du Président pour l'actualisation périodique du plan d'équipement des stations à long terme, réalisation du budget annuel d'équipement, constructions, refontes, grosses réparations, équipements de bord, infrastructures</i>
Chef du service technique	Marc JACOB	
Directeur financier	Stéfan LANZAROTTI	
Auditeurs bénévoles SNSM pour la comptabilité des établissements SNSM	Michel NENNIG et Jean-François BATALLA	<i>Membres de la commission d'audit interne</i>



Supervision des activités financières des stations et des Centres de Formation et d'Intervention



Les délégations départementales

Nommés par le Président, les délégués départementaux représentent l'association dans leur zone géographique. Ils peuvent être assistés par des délégués adjoints. Au titre de délégués du Président de la SNSM, ils ont pouvoir de contrôle

administratif et fonctionnel sur les stations et centres de formation de leur département. Avec leurs adjoints, trésoriers et surtout médecins référents départementaux, ils constituent un échelon de gouvernance intermédiaire.

Délégués départementaux (à jour au 01/06/2011)

Manche / Pas-de-Calais	Daniel EVRARD	Landes / Pyrénées-Atlantiques	François CAZEILS
Somme	Pascal PIOT	Pyrénées-Orientales / Aude	Alain BARSELO
Seine-Maritime	Daniel DENIAU	Gard / Hérault	Fernand PONGI
Calvados	Jacques CHAMBON	Bouches-du-Rhône	Pierre POISAT
Manche	CA (2 ^e s) Daniel DECHAVANNE	Var	VA (2 ^e s) Jacques MÉHEUT
Ille-et-Vilaine	CA (2 ^e s) Jean-Pierre NOURRY	Alpes-Maritimes	Thierry ROSSIGNOL
Côtes-d'Armor	Loïc SAINT JALMES	Haute-Corse	Achille RAFFALLI
Finistère	CA (2 ^e s) Pierre LE DUC	Corse-du-Sud	Toussaint RAIMONDI
Morbihan	AGAM (2 ^e s) Jean GUILLON-VERNE	Martinique	Gilbert BLONDET-GONTÉ
Loire-Atlantique	C ^{dt} Roger PÉRÉON	Guadeloupe	Denis BRUDEY
Vendée	Philippe MARTIN	Guyane	David MORDANT
Charente-Maritime	Bruno DE BOUARD	La Réunion / Mayotte	Daniel SALAUN
Gironde	C ^{dt} Hubert CAPEYRON	Nouvelle-Calédonie (délégué territorial)	André TISON

Les médecins référents

Nouveau personnage apparu récemment dans notre organisation départementale, le médecin référent près du délégué départemental.

Le médecin référent départemental SNSM est un médecin bénévole SNSM, désigné par le Président national, sur proposition du délégué départemental SNSM concerné. Avant tout, il est le conseiller médical privilégié auprès du délégué départemental SNSM pour toutes les questions relevant du domaine de la santé. À ce titre, il participe à la gouvernance

départementale de l'association.

La coordination des médecins référents est assurée par la commission médicale, composée de :

- trois médecins représentant des stations de sauvetage,
 - trois médecins représentant les CFI,
 - un médecin issu de l'équipe pédagogique nationale (EPN).
- Sur proposition des membres de la commission médicale, le Président de la SNSM, désigne le Président de cette commission pour un mandat de deux ans renouvelables.

Médecins référents SNSM près des délégués départementaux (à jour au 01/05/2011)	
Manche / Mer du Nord	
Nord / Pas-de-Calais	Thierry MARMOUZET
Somme	Eugène MOREL
Seine-Maritime	Jérôme SEYER
Calvados	Claude LAGOUTTE
Manche	Patrick MINVIELLE
Atlantique	
Ille-et-Vilaine	Yves ROUSSEL
Côtes-d'Armor	Kim NGUYEN GIA
Finistère	Michel REGUER
Morbihan	Emmanuel DAELMANN
Loire-Atlantique	Christophe BERRANGER
Vendée	Jean-Marc DAGUIN
Charente-Maritime	Frédéric PAIN
Gironde	Xavier DE VILLENEUVE
Landes	Agnalys DESPLANTES
Pyrénées-Atlantiques	
Méditerranée	
Pyrénées-Orientales / Aude	Georges BARADAT Bernard DAT
Hérault / Gard	Christian CALABUIG
Bouches-du-Rhône	Jean-Louis SOLATGES
Var	
Alpes-Maritimes	Gérard LEVEAUX
Haute-Corse	
Corse-du-Sud	
Outre-Mer	
Martinique	
Guadeloupe	Anatole DOLOIR
Guyane	
La Réunion	Rémy NAMIAS
Nouvelle-Calédonie	Hervé LE COQ SAINT-GILLES
Saint-Pierre-et-Miquelon	Claude LE SOAVEC

Bien que ne participant pas à la gouvernance de l'association, il convient de mentionner ici, le Comité des donateurs et le Comité d'entreprise, de création récente.

Le Comité des donateurs

Prévu par l'article 3 des statuts, ce Comité est l'organe privilégié des relations entre la SNSM et ses donateurs. Par ses critiques et ses suggestions, il apporte une aide à la SNSM dans ses actions de collecte de fonds, auprès des donateurs privés, et

d'optimisation de leur utilisation à ses missions de sauvetage. De manière plus générale, il est amené à formuler des avis ou recommandations sur la marche générale et les orientations de la SNSM.

Membres du Comité	
Bruno POUX-GUILLAUME	Président du Comité des donateurs, gérant de société
François LACHÈVRE	Ancien Président du comité des donateurs
Marie-Thérèse LE ROCH	Présidente de la fondation "Les Mousquetaires - Jean-Pierre et Marie-Thérèse Le Roch"
Josiane MENARD	Présidente du Zonta Club de Montpellier
Henri CHEVILLARD	Administrateur général des Affaires Maritimes (2° s)
Pierre Henri DENAIN	Responsable des marchés de capitaux à Londres chez Natixis
Xavier TOULGOAT	Officier de port
Jean-Marc LOUDET	Consultant maritime
Fernand BOZZONI	Président de SOCATRA
François-Xavier BALEY	Président du Yacht Club de La Baule

Le Comité d'entreprise SNSM

David GUIBERT	Titulaire collège cadres et agents de maîtrise	Nadia PLESA	Titulaire collège ouvriers et employés
Alain BECAERT	Suppléant collège cadres et agents de maîtrise	Sandra HENNOTE	Suppléante collège ouvriers et employés
HUBERT LOISY	Titulaire collège ouvriers et employés	Christine LEFEBVRE	Suppléante collège ouvriers et employés





Les Sauveteurs en Mer - SNSM

31, cité d'Antin - 75009 PARIS - Tél. : 01 56 02 64 64

www.snsn.org



REC/03.01.1271

Maquette : **o pourkwoi pouuu** www.pourkwoipouuu.fr

Crédits photos : Philip Plisson (p. 1, 2, 3, 17, 18, 27, 35), Gérard Crossay (p. 7), Raphaël Demaret (p. 8), Sonia Schuller Boudon (p. 8, 9), Stéphane Garnier (p. 13, 33), Frank Delmas (p. 16), Bruno Bouvry (p. 19), Serge Flo (p. 21), Michel Nemig (p. 24), Alain Kernevez (p. 25), Bernard Chapuy (p. 25), SNSM (p. 3, 10, 11, 14, 22, 23).